

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Candriam Sustainable Bond Euro, un compartiment de la SICAV Candriam Sustainable

Classe R - Actions de Capitalisation : LU1313770023

Autorité compétente: Commission de Surveillance du Secteur Financier

Société de gestion: Candriam

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Principaux actifs traités:

Les obligations et autres titres de créance libellés en euros, émis par des acteurs du secteur privé (sociétés) et du secteur public (gouvernements, organisations internationales et supranationales, etc.) et notés au moins BBB-/Baa3 (ou une note équivalente) par une agence de notation (soit des émissions réputées de bonne qualité) ou considérés comme équivalents par la Société de Gestion.

Stratégie d'investissement:

Le fonds cherche à atteindre une croissance de son capital en investissant dans les principaux actifs négociés et à surperformer l'indice de référence.

L'équipe de direction fait des choix d'investissement discrétionnaires sur la base d'un processus d'analyse économique/financière et d'une analyse interne de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – tous deux reflétant les risques et les opportunités à long terme.

L'objectif d'investissement durable du fonds est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'objectifs spécifiques ainsi que par l'intégration d'indicateurs liés au climat dans l'analyse des émetteurs et des titres. Le fonds vise également à avoir un impact positif à long terme sur les objectifs environnementaux et sociaux. Plus précisément, le fonds vise à atteindre des émissions globales de gaz à effet de serre inférieures d'au moins 30 % à celles de l'indice de référence (pour les sociétés émettrices), et à investir au moins 10 % (et 20 % d'ici la fin 2025) de ses actifs dans des obligations vertes (c'est-à-dire des obligations conçues spécifiquement pour soutenir des projets spécifiques liés au climat ou à l'environnement).

Pour atteindre ces objectifs, le fonds met en œuvre une combinaison de sélection positive des meilleurs émetteurs sur la base de critères ESG, d'exclusion des émetteurs nuisibles à ces objectifs ou jugés sujets à des controverses.

Les émetteurs font l'objet d'une double analyse qui prend en compte la manière dont les activités des émetteurs contribuent à la réalisation d'objectifs durables, d'une part, et la manière dont les opérations et les politiques des émetteurs s'alignent sur les intérêts de leurs principales parties prenantes, d'autre part. Le résultat de cette analyse sert de base pour définir l'univers d'investissement et guider les gestionnaires de fonds dans la construction de leur portefeuille. Chaque fois que le fonds investit dans des titres émis par des émetteurs souverains, ces derniers sont également sélectionnés en fonction de leur classement ESG évalué par une analyse interne de leur gestion du capital humain, social, naturel et économique.

Cette analyse est complétée par les résultats des dialogues menés avec les émetteurs.

Cette approche d'investissement amènera le fonds à éviter certains émetteurs en raison de leur piètre qualité ESG ou contribution à la réalisation des objectifs de durabilité. Alors que le gestionnaire estime que ces émetteurs sont susceptibles de plier l'échine devant des émetteurs plus durables sur le long terme, la volatilité du marché et les tendances du marché à court terme pourraient faire en sorte que ces émetteurs surpassent les émetteurs plus durables sur des périodes plus courtes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de Candriam et/ou le prospectus.

Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).

Valeur de référence: iBoxx EUR Overall (Total Return)

Le fonds est activement géré et l'approche d'investissement implique le renvoi à un indice de référence.

Définition de l'indice de référence: L'indice mesure la performance des obligations de catégorie « investment grade » libellées en euros.

Utilisation de l'indice de référence :

- en tant qu'univers d'investissement. D'une manière générale, la majorité des émetteurs des instruments financiers du fonds font partie de l'indice de référence. Cela étant, les valeurs mobilières ne faisant pas partie de cet indice de référence sont admises,

- pour définir les niveaux/paramètres de risque,

- pour comparer des performances.

Degré d'écart entre la composition du portefeuille et celle de l'indice de référence :

Le fonds étant géré de manière active, son objectif n'est pas d'investir dans toutes les composantes de l'indice de référence, ni d'investir dans la même proportion dans ces composantes. Dans des conditions normales de marché, la « tracking error » du fonds sera de limitée à modérée, soit comprise entre 0,4 % et 1,5 %.

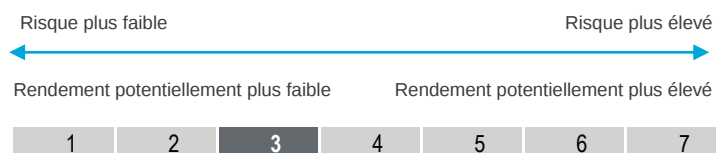
Cette mesure est une estimation de l'écart entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence. Plus la « tracking error » est importante, plus les écarts par rapport à l'indice de référence sont importants. La « tracking error » effective dépend notamment des conditions du marché (volatilité et corrélations entre les instruments financiers) et peut différer de la « tracking error » prévue.

Remboursement des actions: Sur demande, chaque jour, au Luxembourg.

Affectation des résultats: Réinvestissement.

Recommandation: Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le niveau de risque mentionné reflète la volatilité de l'historique du fonds, éventuellement complété de celui de son cadre de référence. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.
- Les données historiques ne présagent pas du profil de risque futur.
- La catégorie affichée pourra évoluer avec le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Il n'existe ni garantie ni mécanisme de protection de capital.

L'investisseur doit être conscient des risques importants suivants qui ne sont pas nécessairement adéquatement pris en compte par l'indicateur :

• **Risque de crédit:** le fonds est soumis au risque de défaillance d'un émetteur dans sa capacité à honorer le paiement de coupons et/ou à rembourser le montant emprunté. Ce risque est d'autant plus important que le fonds peut intervenir sur la dette à haut rendement dont les émetteurs sont réputés à risque.

• **Risque lié aux instruments financiers dérivés:** leur utilisation comporte un risque lié à leurs sous-jacents et peut accentuer des mouvements de baisse via l'effet levier qui en découle. En cas de stratégie de couverture, celle-ci peut ne pas être parfaite. Certains dérivés peuvent être complexes à valoriser dans des conditions de marché exceptionnelles.

• **Risque de liquidité:** le fonds investit dans des instruments financiers et/ou des segments de marché qui sont considérés comme moins liquides. Il en découle que ces instruments pourraient ne pas être vendables rapidement et / ou à des prix raisonnables. Ce risque est accentué dans certaines circonstances de marché et / ou en cas de rachat massif, ce qui peut affecter la performance du fonds.

FRAIS

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	3.50%
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	0.50%
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions, et réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée et de sortie:

Les chiffres communiqués sont des maximums et dans certains cas, l'investisseur paie moins.

L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller ou de son distributeur la communication du montant effectif.

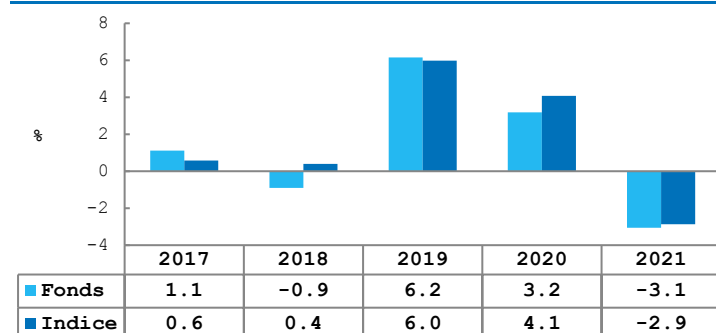
Frais courants:

Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peut varier d'une année à l'autre.

Il n'inclut ni la commission de performance, ni les coûts des opérations de portefeuille, exceptés ceux facturés par la banque dépositaire et les cas où des frais d'entrée/de sortie sont payés par le fonds lors de l'achat/vente de parts d'un autre fonds.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux sections correspondantes du prospectus accessible via www.candriam.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Performances nettes annualisées, hors frais ponctuels.

Année de création de l'action: 2015.

Devise: EUR.

Indice : iBoxx EUR Overall (Total Return). L'indice est susceptible d'évoluer au cours du temps sans pour autant induire un changement important de stratégie. Ainsi, les performances affichées pour une ou plusieurs années pourraient différer de celles de l'indice actuel pour la ou les années correspondantes.

Si pour une année postérieure à l'année de création il n'y a pas de performance renseignée, c'est qu'il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur cette performance.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire: CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

Ce document décrit une catégorie d'actions d'un compartiment de Candriam Sustainable. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments. Les autres catégories d'actions existantes sont listées dans le prospectus.

L'investisseur a le droit de demander la conversion de ses actions en actions d'une autre catégorie du même compartiment ou en actions d'une catégorie d'un autre compartiment du fonds en fonction des critères d'éligibilité et selon les modalités disponibles auprès de son intermédiaire financier.

Le compartiment ne répond que des dettes, engagements et obligations qui peuvent être mis à sa charge.

Des informations supplémentaires sur le fonds sont disponibles dans le prospectus et les rapports périodiques qui peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la Société de Gestion et consultés à tout moment sur le site internet www.candriam.com. Ces

documents sont disponibles dans une des langues acceptées par l'autorité locale de chaque pays où le fonds est autorisé à commercialiser ses actions ou dans une langue usuelle de la sphère financière internationale. Toute autre information pratique, notamment le dernier prix des actions est disponible aux endroits cités ci-dessus.

La législation fiscale de l'état membre d'origine du fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris la composition du comité de rémunération, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et de comment cette politique est consistante avec la considération des risques et impacts de durabilité, sont accessibles sur le site internet de Candriam via le lien https://www.candriam.com/siteassets/legal-and-disclaimer/external_disclosure_remuneration_policy.pdf.

Un exemplaire imprimé sera mis à disposition gratuitement sur demande.